

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 15 septembre 2020 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T Christèle ANCIAUX	
2 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	
3 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Départ après la 27 <sup>ème</sup> délibération
4 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	
5 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
6 AIX-LES-BAINS	T Dominique FIE	
7 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
8 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
9 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
10 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	Pouvoir d'Esther POTIN
11 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
12 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
13 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
14 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
15 AIX-LES-BAINS	T Nicolas POILLEUX	Pouvoir de Philippe LAURENT
16 AIX-LES-BAINS	T Esther POTIN	Départ après la 16 <sup>ème</sup> délibération
17 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	
18 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
19 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
20 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
21 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
22 LE BOURGET DU LAC	T Emilie ACQUISTAPACE	
23 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
24 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
25 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Départ après la 25 <sup>ème</sup> délibération
26 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Départ après la 27 <sup>ème</sup> délibération
27 CHANAZ	T Yves HUSSON	
28 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
29 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
30 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
31 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
32 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
33 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Claire COCHET
34 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
35 ENTRELACS	T Yves GRANGE	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
36 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
37 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
38 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
39 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
40 MERY	T Nathalie FONTAINE	
41 MERY	T Stéphane ROULET	
42 LE MONTCEL	S Clarence APPELL	Départ après la 27 <sup>ème</sup> délibération
43 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
44 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
45 ONTEX	S Jean-Louis WIRTH	
46 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE	
47 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
48 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
49 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
50 SAINT PIERRE DE CURTILLES	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
51 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
52 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
53 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
54 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	



## PAGE DE GARDE

55 TREVIGNIN  
56 VIONS  
57 VOGLANS  
58 VOGLANS

T Gérard GONTHIER  
T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET  
T Martine BERNON  
T Yves MERCIER

Pouvoir de Robert AGUETTAZ

26 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 9 septembre 2020, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse, 27 projets de délibérations et un vœu.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 9 septembre 2020 aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint avec 58 présents et 65 votants (présents et représentés).



## DÉLIBÉRATION

N° : 5

Année : 2020

Exécutoire le : 16 SEP. 2020

Affichée le : 16 SEP. 2020

Visée le : 16 SEP. 2020

### ADMINISTRATION GENERALE Election de 2 vice-présidents

Il est rappelé que le conseil communautaire du 15 septembre 2020 a décidé de porter le nombre de vice-présidents à 15. Il convient donc de procéder à l'élection de 2 vice-présidents, 13 vice-présidents ayant déjà été élu lors du conseil communautaire du 15 juillet 2020.

Il est rappelé que les vice-présidents sont élus parmi les membres du conseil communautaire, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours, pour la durée du mandat.

Il est également rappelé que le Président est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents. Les vice-présidents ayant reçu délégation peuvent également recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de certaines matières relevant de la compétence exclusive du conseil communautaire (vote du budget, fixation des tarifs,...). Les vice-présidents titulaires de délégations peuvent percevoir des indemnités dont l'octroi demeure subordonné à l'exercice effectif de leurs fonctions. Un vice-président n'ayant pas reçu délégation ne peut donc justifier de l'exercice effectif de ses fonctions et ne peut, en conséquence, se voir attribuer une indemnité de fonction.

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 15 septembre 2020, il convient de procéder à l'élection de 2 vice-présidents.

Il est fait appel des candidatures, et procédé au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;  
Vu le procès-verbal des élections annexé à la présente délibération ;  
Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil de communauté proclame en tant que :

- 14<sup>ème</sup> vice-président : Jean-François BRAISSAND
- 15<sup>ème</sup> vice-président : Edouard SIMONIAN

Et les déclare installés.

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 68</li><li>- Présents et représentés : 65</li></ul> |
|--|

Aix-les-Bains, le 15 septembre 2020

Le Président,  
Renaud BERETTI





**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 septembre 2020 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**PROCES-VERBAL D'ELECTION DE 2 VICE-PRESIDENTS**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T Christèle ANCIAUX	
2 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	
3 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Départ après la 27 <sup>ème</sup> délibération
4 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	
5 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
6 AIX-LES-BAINS	T Dominique FIE	
7 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
8 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
9 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
10 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	Pouvoir d'Esther POTIN
11 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
12 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
13 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
14 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
15 AIX-LES-BAINS	T Nicolas POILLEUX	Pouvoir de Philippe LAURENT Départ après la 16 <sup>ème</sup> délibération
16 AIX-LES-BAINS	T Esther POTIN	
17 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	
18 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
19 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
20 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
21 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
22 LE BOURGET DU LAC	T Emilie ACQUISTAPACE	
23 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
24 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
25 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Départ après la 25 <sup>ème</sup> délibération
26 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Départ après la 27 <sup>ème</sup> délibération
27 CHANAZ	T Yves HUSSON	
28 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
29 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
30 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
31 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
32 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
33 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Claire COCHET
34 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
35 ENTRELACS	T Yves GRANGE	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
36 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
37 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
38 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
39 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
40 MERY	T Nathalie FONTAINE	
41 MERY	T Stéphane ROULET	
42 LE MONTCEL	S Clarence APPELL	Départ après la 27 <sup>ème</sup> délibération
43 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
44 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
45 ONTEX	S Jean-Louis WIRTH	
46 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLÉ	
47 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
48 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
49 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
50 SAINT PIERRE DE CURTILLES	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
51 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	

52 TRESSERVE  
53 TRESSERVE  
54 TRESSERVE  
55 TREVIGNIN  
56 VIONS  
57 VOGLANS  
58 VOGLANS

T Jean-Claude LOISEAU  
T Annie MOULIN  
T Christian ROUSSEL  
T Gérard GONTHIER  
T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET  
T Martine BERNON  
T Yves MERCIER

Pouvoir de Robert AGUETTAZ

26 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 9 septembre 2020, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse, 27 projets de délibérations et un vœu.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 9 septembre 2020 aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint avec 58 présents et 65 votants (présents et représentés).

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Nicolas POILLEUX a été désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

## CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

Il est proposé que le bureau de vote soit constitué du Président et de deux assesseurs.

Sont désignés à l'unanimité comme assesseurs:

- Florian MAÎTRE,
- Lucie DAL PALU.

## VOTE ELECTRONIQUE

Afin de faciliter l'organisation des élections au scrutin secret, il est proposé de recourir au vote électronique. Est rappelée la procédure de vote électronique, un test étant réalisé en séance avec l'ensemble des élus, pour en vérifier la conformité.

**Le conseil communautaire de Grand Lac approuve à l'unanimité le principe du recours au vote électronique pour l'élection de deux vice-présidents.**

## MODIFICATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

L'Assemblée étant composée de 68 délégués communautaires, le nombre maximum de vice-présidents peut ainsi être fixé à 14 vice-présidents (règle des 20 %) ou à 15 vice-présidents (règle des 30 %). Par délibération en date du 15 juillet 2020, le conseil communautaire de Grand Lac a décidé de fixer le nombre de vice-président à 13 vice-présidents.

Il est proposé de porter le nombre de vice-présidents à 15.

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer le nombre de vice-présidents à 15.**

Sous la présidence de Monsieur Renaud BERETTI, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection de deux vice-présidents.

Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT). Le scrutin s'est donc déroulé dans les mêmes conditions que celui relatif à l'élection du Président de Grand Lac.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque conseiller communautaire. Les conseillers communautaires porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des élus qu'ils représentent.

## ÉLECTION DU 14<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT DE GRAND LAC

Les vice-présidents sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du 14<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac au scrutin secret uninominal.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de 14<sup>ème</sup> Vice-président de Grand Lac :

Jean-François BRAISSAND

### 1<sup>er</sup> TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 65
- VOTANTS : 65
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 62
- MAJORITÉ ABSOLUE : 32
- VOTES BLANCS : 3
- VOTES NULS : 0
- ABSTENTIONS : 0

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Jean-François BRAISSAND	50
Yves GRANGE	7
Emilie ACQUISTAPACE	1
Jean-Claude CROZE	1
Philippe DA SILVA LOPES	1
Dominique FIE	1
Nicolas MERCAT	1

Monsieur Jean-François BRAISSAND ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de 14<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac, Communauté d'Agglomération.

## ÉLECTION DU 15<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 15<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac au scrutin secret uninominal.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de 15<sup>ème</sup> Vice-président de Grand Lac.

Édouard SIMONIAN

## 1<sup>er</sup> TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.  
Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 65
- VOTANTS : 62
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 57
- MAJORITÉ ABSOLUE : 29
- VOTES BLANCS : 5
- VOTES NULS : 0
- ABSTENTIONS : 3

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Édouard SIMONIAN	35
Nicolas MERCAT	16
Jean-Claude CROZE	3
Emilie ACQUISTAPACE	2
Marina FERRARI	1

Monsieur Édouard SIMONIAN ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de 15<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac, Communauté d'Agglomération.

### **MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le Bureau de Grand Lac est actuellement composé de 32 membres, comprenant le président, les vice-présidents et d'autres membres du conseil communautaire, élus lors du conseil du 15 juillet 2020.

Il est proposé de porter le nombre de membres du Bureau à 33 membres afin de tenir compte de l'élection de M. Edouard SIMONIAN, élu 15<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac.

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de porter le nombre de membres du Bureau à 33 membres.**

### **OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS**

.....

.....

.....

.....

.....



.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL**

**Le présent procès-verbal, dressé et clos le 15 septembre 2020 à 19h10, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le président, les assesseurs et le secrétaire de séance.**

**Le Président :  
M. Renaud BERETTI**



**Le secrétaire de séance :  
Monsieur Nicolas POILLEUX**

**Les assesseurs :  
Madame Lucie DAL PALU**

**Monsieur Florian MAITRE**



## ELECTION DE 2 VICE-PRESIDENTS

FEUILLE DE PROCLAMATION  
ANNEXEE AU PROCES-VERBAL DE L'ELECTION

<u>NOM ET PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>SUFFRAGES OBTENUS</u>
Jean-François BRAISSAND	14 <sup>ème</sup> vice-président Membre du Bureau	50
Édouard SIMONIAN	15 <sup>ème</sup> vice-président Membre du Bureau	35

Fait à Aix-les-Bains, le 15 septembre 2020

Le Président de Grand Lac,  
Renaud BERETTI



Les assesseurs,

Le secrétaire de séance,

Lucie DAL PALU

Nicolas POILLEUX

Florian MAITRE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Élection de 2 vice-présidents

---

**Date de transmission de l'acte :** 16/09/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/09/2020

---

**Numéro de l'acte :** d3386 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20200915-d3386-DE

---

**Date de décision :** 15/09/2020

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.1. Election executif  
5.1.4. Election des présidents et vice-présidents EPCI